



Rapport d'orientations budgétaires 2025



Sommaire

I.	Préambule	3
II.	Les obligations du DOB	4
III.	Aperçu de l'environnement macro	5
	A. Situation internationale	5
	B. Situation européenne	6
	C. Situation nationale	7
	1. <i>Retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?</i>	
	2. <i>L'emploi privé présente des signes d'essoufflement :</i>	
	3. <i>Nouveau dérapage du déficit public en 2024 :</i>	
	4. <i>La loi de finances pour 2025 promulguée tardivement :</i>	
IV.	Orientations budgétaires du budget principal	10
	A. Analyse rétrospective 2021-2024	10
	1. <i>Section de fonctionnement – Evolution des charges 2021-2024 :</i>	
	2. <i>Section de fonctionnement – Evolution des recettes 2021-2024 :</i>	
	3. <i>Evolution des soldes intermédiaires de gestion :</i>	
	4. <i>Evolution de la section d'investissement :</i>	
	B. Projection 2024-2027	16
	C. Focus sur les ressources humaines.....	18
V.	Les budgets primitifs 2025	21
	Les résultats de clôture 2024.....	21
	A. Le budget principal.....	23
	B. Le budget annexe assainissement.....	29
	C. Le budget annexe de la zone d'activité <i>La Garrigue du Rameyron</i>	32
	D. Le budget annexe de la zone d'activité <i>Fernand Gonnet</i>	32
	E. Le budget annexe de la zone d'activité <i>Jonquier et Morelles III</i>	33
	Annexe 1 - Impact de la transition énergétique sur le budget	34
	Annexe 2 - Le rapport sur l'égalité femme/homme	
	Annexe 3 – Présentation du Budget vert	

I. Préambule

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientations budgétaires (DOB) a pour but d'encourager une discussion au sein du conseil communautaire sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la Communauté de Communes.

Le rapport d'orientations budgétaires a pour but de fournir aux élus des éléments de contenu en vue du débat qui aura lieu le 20 mars prochain.

Seront traités dans ce document les éléments nécessaires au débat d'orientations budgétaires :

- L'aperçu du **contexte international et national**,
- La présentation de la **loi de finances 2025** et ses incidences sur les budgets locaux,
- L'**analyse rétrospective** des budgets de la Communauté de communes 2021-2024,
- La **trajectoire financière et budgétaire** de la Communauté pour la période 2024-2027.

Toutefois, il convient de noter que :

- La présentation de la loi de finances 2025 se concentre sur les principales mesures intéressant les collectivités ;
- Par hypothèse, ne seront détaillés dans la projection de la trajectoire financière que les éléments chiffrés issus du budget principal.

II. Les obligations du DOB

Le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3500 habitants et plus, ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Le débat doit avoir lieu dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget primitif pour les établissements publics en M57.

Conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT, le débat d'orientations budgétaires doit faire l'objet d'un rapport devant comporter, pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions et de participations ;
- La présentation des engagements pluriannuels s'il y a lieu ;
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette ;
- Les informations relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel, comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature, ainsi qu'à la durée effective du travail ;
- Une synthèse de l'impact de la transition énergétique sur le budget ;
- La situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

III. Aperçu de l'environnement macro-économique

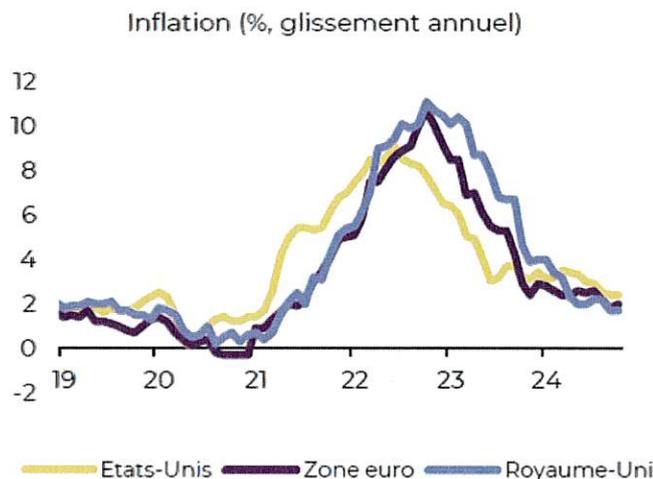
A. La situation internationale

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis jouent toujours le rôle de locomotive de l'économie mondiale et surprennent avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser, avec une croissance sans doute inférieure à 1 % en 2025 et une économie allemande toujours à l'arrêt, voire en récession. La Chine donne également des signes de ralentissement, avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, etc.) ont commencé à desserrer l'état du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement devrait se poursuivre.

Les risques géopolitiques se renforcent par ailleurs dans de nombreux pays. La guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient, avec un renforcement des tensions entre Israël et l'Iran, l'instabilité en Syrie, en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de Donald Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers qui risquent de créer de nouveaux déséquilibres des balances commerciales des états européens.

En Europe, l'instabilité politique française (absence de majorité à l'Assemblée nationale ; risque de censure du Gouvernement) et la coalition gouvernementale en Allemagne qui vient de voler en éclats présentent de sérieux signes de fragilité.



B. La situation en Europe

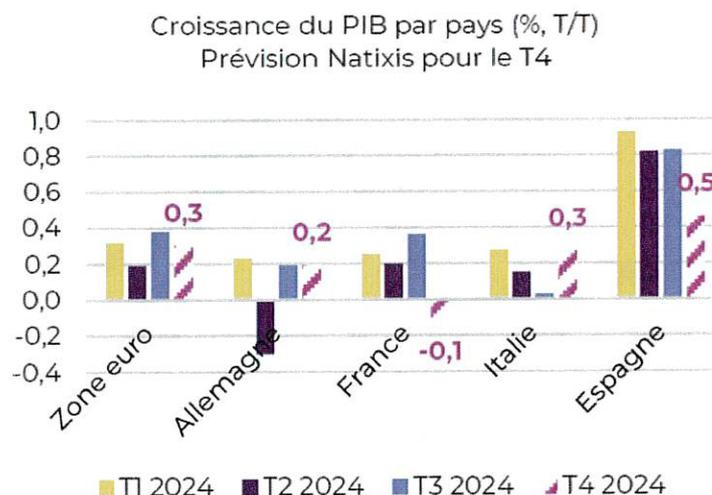
Scénario de croissance : les banques anticipent une croissance du PIB de de 1,3 % en 2025 en zone Euro.

L'activité a progressé de + 0,4 % au 3^{ème} trimestre 2024 en zone Euro, après + 0,2 % au deuxième trimestre, une hausse supérieure aux attentes des économistes. La dynamique de la croissance est toutefois très hétérogène : l'Espagne continue de surprendre avec + 0,8 % de croissance et l'activité a accéléré en France à + 0,4 %, soutenue par un effet temporaire lié aux JO de Paris. L'économie allemande a échappé à la récession technique, avec une croissance de + 0,2 %, tandis que l'Italie a calé, avec une croissance nulle au troisième trimestre. Pour le quatrième trimestre 2024, les banques anticipent une croissance du PIB de + 0,3 % en zone Euro, avec de nouveau une forte hétérogénéité entre pays.

Inflation : les banques se basent sur une inflation de 1,8 % en 2025 après 2,3 % en 2024

L'inflation a rebondi en octobre en zone Euro, passant de 1,7 % en septembre à 2 %. Elle montre de nouveaux signes de persistance, en particulier dans les services (3,9 %, quasi inchangée depuis le début de l'année), tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré, passant de 0,4 % à 0,5 % en glissement annuel. L'inflation continuera de diminuer en 2025, notamment au premier semestre en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais la baisse dans le secteur des services resterait lente.

Risques : l'élection de Donald Trump fait peser un fort risque de mise en place de nouveaux droits de douanes sur les entreprises européennes. Les experts en la matière estiment qu'une hausse des tarifs douaniers de 10 % conduirait à une baisse du PIB de 0,5 % après un an et de 1 % après trois ans.



Source : Eurostat, Natixis

C. La situation nationale

1. Retour à la réalité après les Jeux Olympiques ?

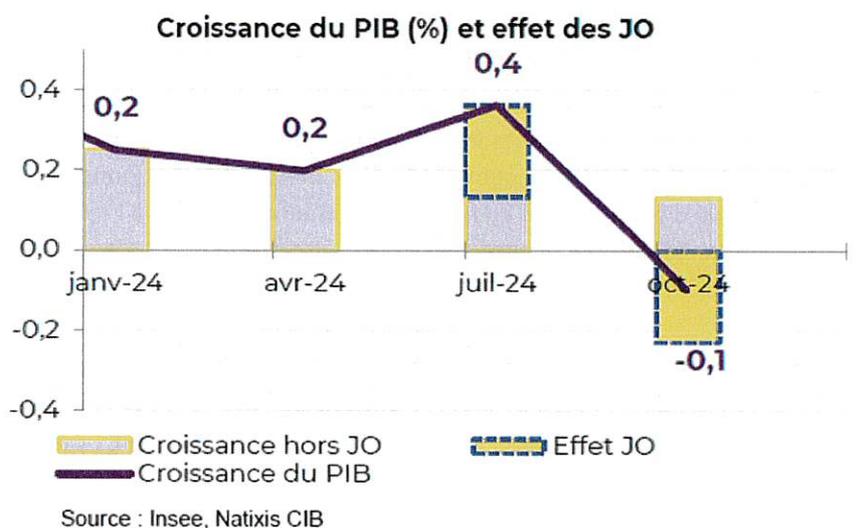
Scénario de croissance : Les banques anticipent une croissance du PIB de 0,9 % en 2025

La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux Jeux Olympiques de Paris et s'établit à **1,1 % à la fin 2024**. Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 50 milliards d'€ annoncé par le Gouvernement. Les banques estiment néanmoins que la réduction du déficit public sera probablement inférieure à celle annoncée et que celui-ci s'établira à 5,4 % en 2025 (5 % attendu par le Gouvernement), après 6,1 % en 2024.

Inflation : en moyenne annuelle, les banques prévoient l'inflation française à 1,7 % en 2025

L'inflation française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. Les économistes s'attendent à ce que l'inflation française se redresse quelque peu en novembre et décembre, mais elle devrait rester inférieure à 2 %.

Risques : l'objectif de réduction du déficit public du Gouvernement en 2025 est très ambitieux, avec un risque élevé de ne pas atteindre cette cible, en particulier sans majorité à l'Assemblée nationale.



2. L'emploi privé présente des signes d'essoufflement :

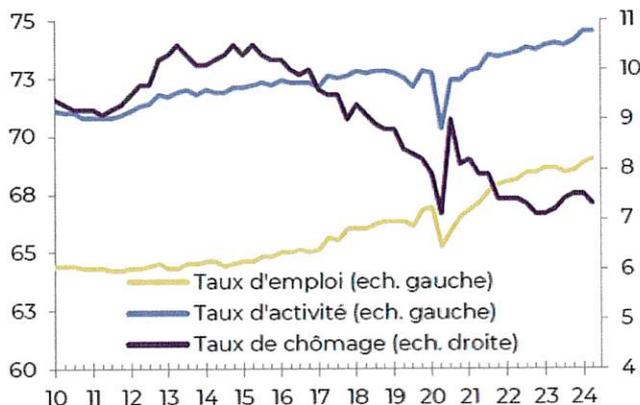
Après + 0,3 % au premier trimestre 2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au deuxième trimestre 2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Alors que l'emploi public continue de progresser (+40 000 en 2024), la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (-53 000 en 2024). Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.

La croissance des salaires est stable à + 2,9 % en glissement annuel au 2^{ème} trimestre 2024, comme au premier trimestre 2024, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+ 3,4 %) que dans le tertiaire (+ 2,8 %) et la construction (+ 2,8 %). Comme au trimestre précédent, les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Le taux de chômage a été stable à 7,3 % en France en 2024 (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant

l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme.

Evolution du marché du travail



Source : Insee, Natixis

3. Nouveau dérapage du déficit public en 2024 :

En 2024, le déficit public s'est élevé à 6,1 % du PIB (après 5,5 % en 2023 et 4,7 % en 2022) contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2024 s'explique par au moins deux facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; des dépenses publiques - hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts - qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

Il s'agit donc du deuxième "dérapage" consécutif pour le Gouvernement, ce qui est inhabituel en dehors des périodes de crise.

4. La loi de finances pour 2025 promulguée tardivement :

La loi de finances, promulguée le 14 février dernier, prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en 2025. La part de la dette publique atteindrait 115,5 % du PIB. Le déficit de l'État s'élèverait à 139 milliards d'euros.

Le 14 janvier 2025, lors de sa déclaration de politique générale, le Premier ministre François Bayrou s'était engagé à contenir le déficit public à cette hauteur (contre 5 % dans le texte porté par Michel Barnier à l'automne 2024). L'objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 est maintenu par l'exécutif.

Dans un avis du 29 janvier 2025, le Haut Conseil des finances publiques a jugé que les prévisions macroéconomiques actualisées du Gouvernement étaient "un peu optimistes" et offraient peu de marges de sécurité.

Le Gouvernement a demandé aux collectivités un effort d'économies de 2,2 milliards d'€ pour cette année (contre 5 milliards d'€ demandé par le gouvernement précédent).

Pour parvenir à ces 2,2 milliards d'euros, les sénateurs ont, pour rappel, opéré une profonde révision de la copie gouvernementale. Ils ont certes conservé le gel de la TVA versée aux collectivités, qui doit faire économiser 1,2 milliard d'euros à l'État. En revanche, la limitation du périmètre et du taux du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), qui devait raboter de 800 millions d'€ les recettes des collectivités pour 2025, a été délaissé.

En outre, le fonds de précaution, qui devait ponctionner 3 milliards d'euros sur les recettes de 450 grandes collectivités et intercommunalités, a laissé place à un **"dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales" des collectivités ("Dilico") les plus favorisées**. Il cible un nombre plus élevé de communes ("moins de 2000"), mais une cinquantaine de départements, pour des montants plus faibles, permettant de mettre en réserve au total "1 milliard d'euros".

Le fonds vert, destiné à soutenir la transition écologique des territoires, voit ses autorisations d'engagement réduites de 2,5 Md€ en 2024 à 1,15 Md€ en 2025.

Ce freinage brutal envoie un mauvais message aux intercommunalités, qui ont besoin de prévisibilité pour tenir le rôle majeur dans la transition écologique que leurs compétences leur octroient.

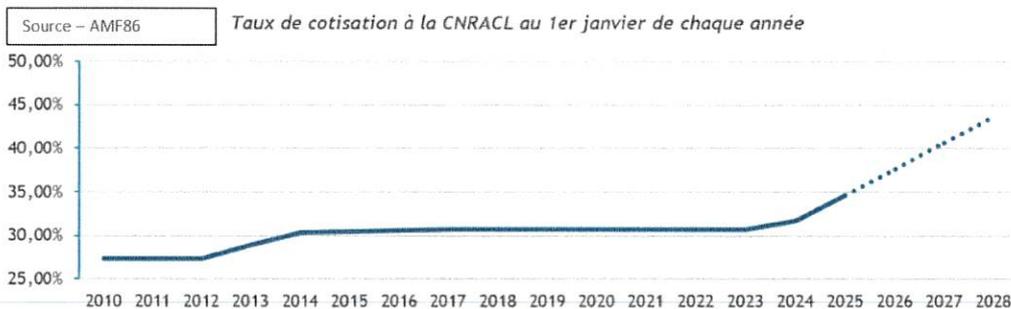
Discutée dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), **la hausse de la cotisation des employeurs à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) a été actée par décret du 30 janvier 2025.**

Ce dernier met en œuvre une **hausse de trois points par an** pendant quatre ans de la cotisation employeurs à la CNRACL, **qui passera ainsi de 31,65 % en 2024 à 43,65 % en 2028**, soit une hausse cumulée de 12 points. Cette très forte hausse est cependant lissée par rapport à la version initiale du PLFSS qui prévoyait une hausse de quatre points par an sur trois ans.

Il convient d'ailleurs d'ajouter, au 1^{er} janvier 2025, le retour d'un point supplémentaire du taux de la cotisation d'assurance maladie des employeurs territoriaux, qui avait été exceptionnellement diminué en 2024 dans le cadre de la réforme des retraites pour compenser une augmentation de même ampleur du taux de CNRACL.

Pour les collectivités territoriales, ces hausses représentent un coût d'environ 1,5 Md€ dès 2025 et de 5 Md€ à l'horizon 2028. Elles ne répondent pas aux attentes des employeurs territoriaux, qui souhaitent que soient engagées des négociations pour une remise à plat du financement de la CNRACL, avant toute modification du taux de contribution.

Au total, ces différentes mesures représentent une contribution globale très forte demandée aux collectivités territoriales, estimée à *minima* à 5,5 Md€ pour 2025, **dont 2,0 Md€ pour les communes et 1,3 Md€ pour les intercommunalités.**



IV. Orientations budgétaires

➤ Le budget principal

A. L'analyse rétrospective (2021 – 2024)

1. Section de fonctionnement – Evolution des charges 2021-2024

▪ Evolution des dépenses

Soldes intermédiaires de gestion (€)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Taux de croissance annuel moyen 2023-2024
Dépenses de gestion	9 396 547 €	9 874 438 €	10 490 145 €	10 839 308 €	3,3%
Charges à caractère général (Chapitre 011)	2 233 877 €	2 478 940 €	2 517 027 €	2 635 566 €	4,7%
Dépenses de personnel (Chapitre 012)	1 839 256 €	2 062 550 €	2 525 429 €	2 703 471 €	7,0%
Atténuation produits (Chapitre 014)	4 853 652 €	4 851 057 €	4 882 275 €	4 892 694 €	0,2%
Autres charges courantes (Chapitre 65)	469 762 €	481 891 €	565 414 €	607 577 €	7,4%

Entre 2021 et 2024, les dépenses de gestion ont connu une augmentation de 1,4 millions d'€. Après la forte hausse des dépenses constatée en 2020 (qui pour rappel est due à l'impact COVID : aides financières versées par la CCAOP aux entreprises du territoire au chapitre 65 notamment), celles-ci ont de nouveau connu une hausse importante en 2023 et 2024.

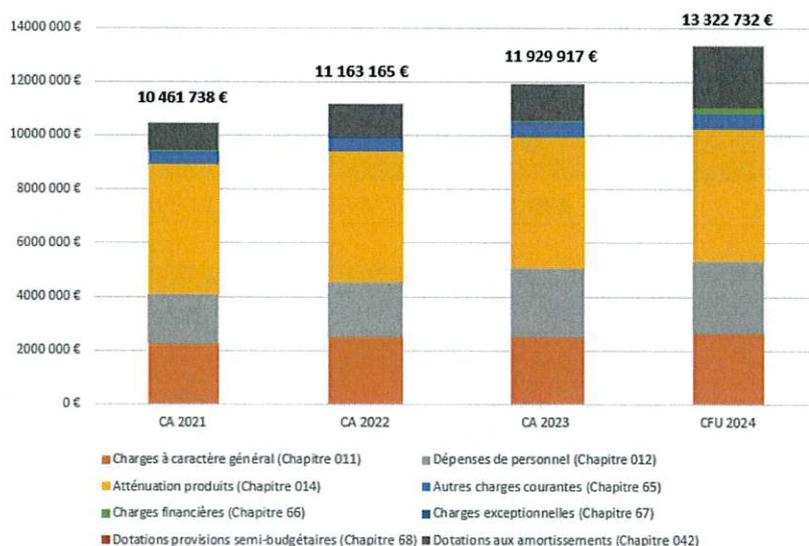
Cette hausse s'explique par une augmentation des dépenses de personnel en 2023 (+ 460 k€ par rapport à 2022), portée par la revalorisation du point d'indice et les recrutements divers (DGA notamment), ainsi que par celle des charges à caractère général (+118k€ par rapport à 2023).

Concernant les charges de gestion courante, le chapitre est en hausse en 2024, en lien avec l'augmentation des participations aux syndicats de rivière, les divers partenariats (AURAV, CEDER, SAFER), ainsi que l'adhésion à la Mission locale du Haut-Vaucluse et les subventions aux Communes pour l'organisation de manifestations à caractère intercommunal.

Enfin, les atténuations de produits (FPIC et attributions de compensation) constituent le principal poste de dépense sur la période rétrospective : en moyenne sur la période, elles représentent 48 % des charges de gestion.

En y ajoutant les dépenses de personnel, les charges dites « rigides » représentent 70 % des charges de gestion.

L'ensemble des autres charges (chapitres 011 et 65) représentent ainsi 30 % des charges de gestion.



Notons que les autres charges de fonctionnement (charges financières, charges exceptionnelles, opérations d'ordre) représentent en moyenne 13 % des dépenses de fonctionnement entre 2021 et 2024. Le poids de ces autres charges ne cesse de s'accroître durant la période, notamment du fait de la hausse des dotations aux amortissements (+ 1,4 millions d'€ par rapport à 2023).

2. Section de fonctionnement - Evolution des produits

■ Evolution des recettes de gestion

Soldes intermédiaires de gestion (€)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	Taux de croissance annuel moyen 2023-2024
Recettes de gestion	10 858 295 €	11 349 586 €	12 236 821 €	13 247 279 €	8,3 %
Produits des services (Chapitre 70)	242 058 €	296 591 €	381 804 €	375 823 €	-1,6%
Impôts et taxes (Chapitre 73)	8 463 626 €	8 993 408 €	9 614 392 €	10 594 891 €	10,2%
Dotations et participations (Chapitre 74)	1 715 703 €	1 716 259 €	1 745 560 €	1 867 790 €	7%
Atténuation de charges (Chapitre 013)	40 535 €	28 914 €	17 986 €	41 685 €	131%
Autres produits (Chapitre 75)	396 373 €	314 415 €	477 080 €	367 091 €	-23,1%

En 2024, les recettes de gestion s'élèvent à 13 247 k€. Entre 2021 et 2024, les recettes de gestion ont connu une augmentation de 2 388 k€ (soit + 7 % / an en moyenne), principalement portée par les produits fiscaux et les soutiens financiers au tri sélectif.

Concernant le chapitre 70, la hausse des mises à disposition de personnel sur la période, et notamment en 2022 et 2023, se justifie par le fait que le personnel mis à la disposition du budget annexe a fait l'objet d'une réévaluation au plus juste, en prenant en compte le prorata du temps passé par tous les services supports et fonctionnels, alors que les années précédentes, seul était pris en compte le prorata de l'ingénieure en charge de l'assainissement.

▪ Evolution de la fiscalité depuis 2021

	Etat 1386 2021	Etat 1386 2022	Etat 1386 2023	Etat 1386 2024	Prévision 2025 (Etat 1259)
Base réelle TH nette	2 436 393	2 724 552	2 917 995	2 885 000	Non reçu
Taux TH (en %)	0%	0%	0%	0%	0%
Produit de la taxe d'habitation	207 855 €	222 323 €	259 913 €	273 620 €	
Base réelle FB nette	22 743 289	23 975 826	25 979 000	27 484 000	Non reçu
Taux FB voté (en %)	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%	1,50%
Produit de la taxe foncière	341 149 €	359 637 €	390 507 €	412 912 €	
Base réelle FNB nette	1 448 166	1 447 888	1 490 435	1 659 000	Non reçu
Taux FNB voté (en %)	2,59%	2,59%	2,59%	2,59%	2,59%
Produit de la taxe foncière non bâtie	37 500 €	38 603 €	41 508 €	42 908 €	
Base CFE	4 271 968	4 440 963	5 340 000	5 672 000	Non reçu
Taux CFE	31,01%	31,01%	31,01%	31,01%	31,01%
Produit CFE	1 323 391 €	1 375 092 €	1 654 178 €	1 758 515 €	
Produit fiscal 4 taxes	1 909 895 €	1 995 655 €	2 346 106 €	2 487 955 €	
Base TEOM	23 166 549	24 614 812	26 284 851	27 832 395	Non reçu
Taux TEOM	10%	10%	10%	10%	10%
Produit TEOM	2 315 905 €	2 445 179 €	2 636 160 €	2 798 559 €	
Produit GEMAPI voté	450 000 €	450 000 €	450 000 €	650 000 €	800 000 €
Produit GEMAPI perçu	435 416 €	435 416 €	435 416 €	635 416 €	

Pour rappel, en 2021, la Communauté de communes a instauré un taux de 1,5 % sur le foncier bâti et a ainsi intégré dans son financement un nouveau levier dont elle ne disposait pas auparavant. En dehors de cette décision, les taux de fiscalité 4T sont restés identiques sur la période 2021-2024.

Le produit fiscal 4T théorique a connu une hausse de près de 9 % / an en moyenne (+ 578 k€ au total sur la période 2021-2024), principalement liée l'augmentation des bases de l'Etat.

En 2023, on note une **forte progression des bases de TH et de foncier**, dans le sillage d'un indice de revalorisation particulièrement élevé (+7,1%). En 2024, ces bases ont augmenté d'environ 3,9 %.

Par ailleurs, **les bases de CFE connaissent également une forte progression**, au regard notamment des décisions prises en 2022 en matière de bases de cotisation minimum.

En 2021, à la suite de la disparition de la TH, c'est la CFE qui prend le relais comme ressource fiscale principale pour la CC (hors TEOM).

La Communauté de communes exerce de plein droit la compétence gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) et a institué la taxe GEMAPI depuis 2018. Les dépenses liées à la GEMAPI ont fortement augmenté en 2023, le Conseil communauté a donc décidé d'augmenter de 200 000 € le produit de la cette taxe en 2024 et devrait l'augmenter de 150 000 € pour l'année 2025.

En 2025, les bases devraient augmenter de 1,7 % en moyenne.

3. Evolution des soldes intermédiaires de gestion

Soldes intermédiaires de gestion (€)	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Recettes de gestion	10 858 295 €	11 349 586 €	12 236 821 €	13 247 279 €
Dépenses de gestion	9 436 981 €	9 930 505 €	10 562 799 €	11 024 157 €
Epargne de gestion	1 421 314 €	1 419 081 €	1 674 022 €	2 223 122 €
En % de recettes de gestion	13,09	12,50	13,68	16,78
Epargne brute (CAF brute)	1 433 493 €	1 434 895 €	1 675 851 €	2 233 867 €
En % de recettes de gestion	13,20	12,64	13,70	16,86
Epargne nette (CAF nette)	1 182 116 €	1 191 981 €	1 398 803 €	1 866 594 €
En % de recettes de gestion	10,89	10,50	11,43	14,09

L'importante baisse des soldes intermédiaires de gestion en 2020 (en partie liée à la crise COVID) a été contrebalancée par un fort rebond observé en 2021, poursuivi en 2022 et accentué en 2023 et 2024. Les marges financières de la CCAOP sont ainsi rétablies en fin de période, à un niveau proche de celui atteint en 2015.

En effet, sur la période 2014-2020, la forte érosion des soldes intermédiaires de gestion, liée à un effet ciseaux structurel observé entre les dépenses et les recettes, a conduit la CCAOP à prendre un certain nombre de mesures dans le cadre de sa démarche de pacte financier et fiscal.

En 2021, la **forte hausse de l'épargne de gestion** qui en résulte est en partie due à l'augmentation de la fiscalité cette année-là, ainsi qu'à la disparition des charges ponctuelles liées à la crise sanitaire en 2020 (disparition du fonds de soutien aux entreprises mis en place par la CC).

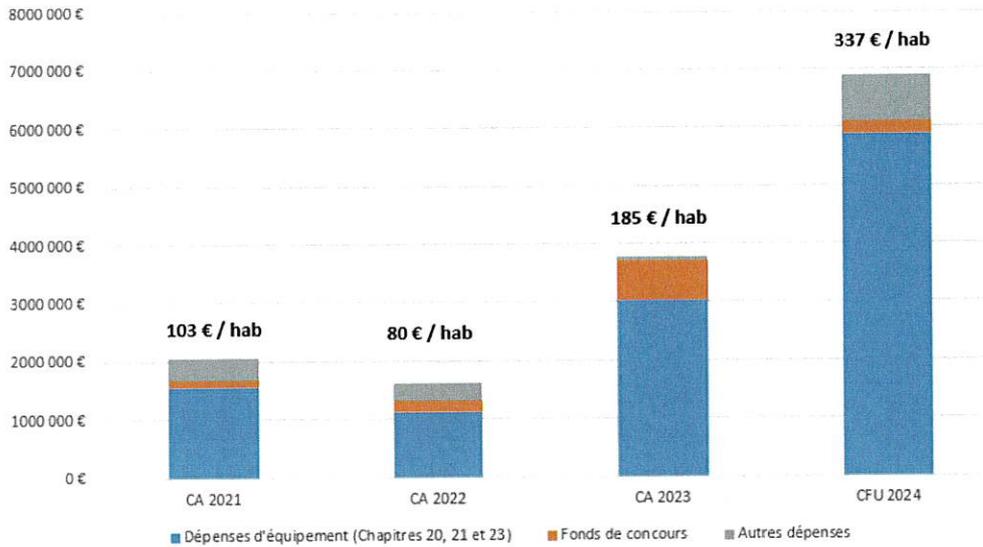
En 2023 et plus encore en 2024, la **nouvelle hausse de l'épargne de gestion** trouve son origine dans une dynamique des recettes supérieure à celle des dépenses, malgré un contexte inflationniste persistant.

L'évolution positive de 2024 vient ainsi poursuivre la dynamique de rétablissement des marges de manœuvre.

Toutefois, le niveau encore relativement fragile de l'épargne de gestion, dans un contexte d'endettement en hausse, expose les équilibres de la Communauté à l'évolution défavorable de la conjoncture (dynamique inflationniste, renchérissement du coût de la dette).

4. Evolution de la section d'investissement

■ Evolution des dépenses d'équipement



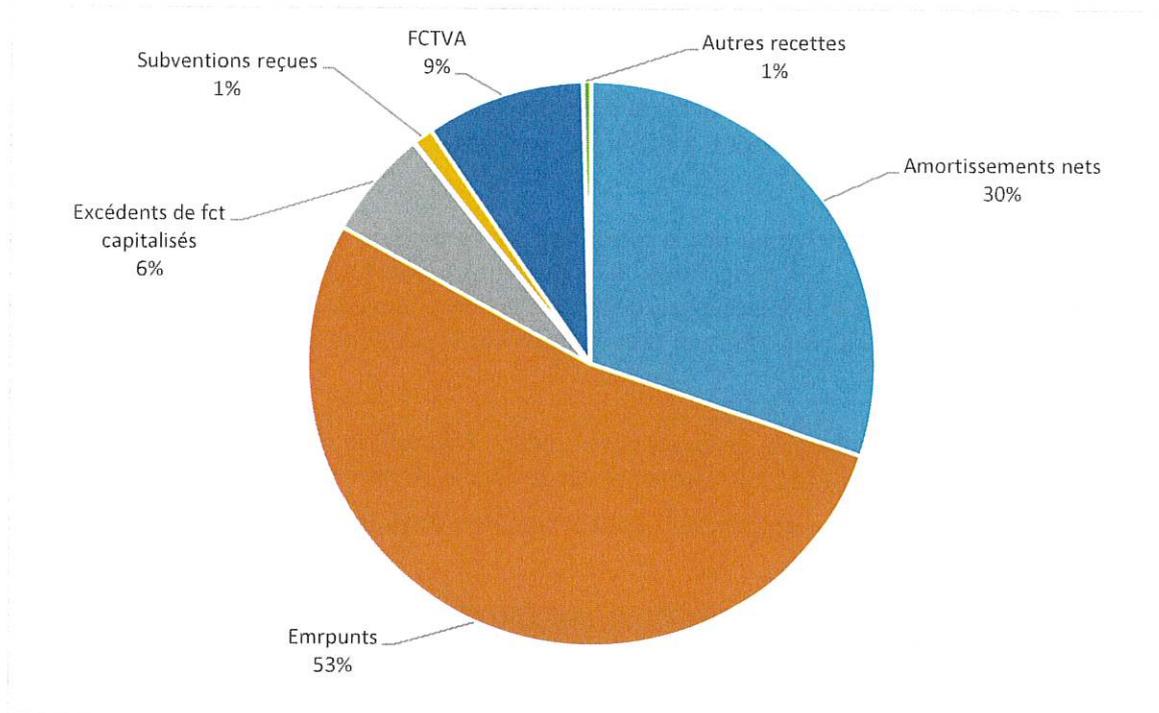
En moyenne sur la période, les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 585 k€ / an, soit 177 €/hab.

Notons que l'année 2023 est marquée par une forte augmentation due aux importants travaux GEMAPI (bassins et confortement des berges), qui se poursuivent en 2024 à hauteur de 1,8 millions d'€ chaque année jusqu'à la fin de la mandature.

Une nouvelle hausse des dépenses d'investissement en 2024 a été causée par l'achat du terrain et le commencement des travaux du nouveau siège de la Communauté de communes. Mais aussi l'achat de balayeuses et du renouvellement du parc des véhicules des services techniques (véhicules thermiques remplacés par des véhicules électriques ou hybrides).

L'effort d'équipement porté par la CCAOP est notamment majoré depuis 2021 par la mise en œuvre d'une enveloppe de fonds de concours à destination des communes de 500 k€ / an jusqu'à la prochaine mandature.

Financement de la section d'investissement



En 2024, l'emprunt représente 53 % du financement de la section d'investissement. En effet, ont été empruntés 2 millions d'€ pour financer les travaux liés à la GEMAPI et 2 millions d'€ pour la construction du nouveau siège.

Les recettes d'investissement sont constituées à 36 % par l'autofinancement issu de la section de fonctionnement (excédent de fonctionnement et opérations d'ordres).

Evolution de l'encours de dette

Evolution de l'encours de la dette	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
Encours de la dette au 31/12	1 900 785 €	1 657 871 €	3 381 093 €	7 013 820 €
Capacité de désendettement	1,33 an	1,16 an	2,02 ans	3,14 ans
Poids de la dette par habitant	95 €	82 €	166 €	343 €

L'encours de la dette du budget principal représente un peu plus de 7 millions d'€ au 31/12/2024, avec une capacité de désendettement de 3,14 ans en 2024 pour le budget principal, ce qui est très inférieur aux seuils moyens qui sont de 8 ans.

Pour rappel, un emprunt de 2 millions d'€ a été contracté en 2023 mais inscrit en 2024 et un autre emprunt de 2 millions d'€ a été contracté en 2024 pour la construction du nouveau siège de la Communauté de communes.

B. Projection 2024-2027

La projection des équilibres financiers se fonde sur des hypothèses d'extrapolation tenant compte, notamment, des premiers éléments d'impact connus et envisagés pour l'évolution de l'environnement financier et fiscal de la Communauté (contexte d'inflation élevé, revalorisation importante des bases en 2023-2024, forte évolution des coûts relatifs à la compétence GEMAPI, projets d'investissement structurants).

Pour rappel, l'hypothèse d'évolution des recettes fiscales se fonde à ce stade sur les états fiscaux transmis (état prévisionnel 1259 pour 2024), ainsi que sur un pourcentage moyen d'évolution des bases. Rappelons dans ce cadre que l'indice des prix à la consommation (IPC) de novembre 2022 à novembre 2023 qui fonde la revalorisation automatique des bases pour 2023 s'élève à 3,9% (contre 7,1% en 2022).

Nous prenons enfin, sur l'ensemble de la période projetée, l'hypothèse du maintien d'un résultat de clôture minimal équivalent à 1 M€ / an (préservation du niveau atteint en 2022).

En termes d'investissement, ces hypothèses tiennent compte d'un programme d'investissement de 22 M€ entre 2024 et 2027, soit :

Investissement (k€)	2024	2025	2026	2027
Dépenses € TTC	10 200	4600	4050	3500
GEMAPI	1800	1800	1800	1800
Acquisition / extension siège	1000	500		
Photovoltaïque - bâtiments	200	200		
Eclairage public ZAE	190	150		
Colonnes enterrées (OM)	1050	800		
Point info tourisme, bistrot de pays	150	200		
Travaux de voirie	230			
Signalétique	50	20	20	20
Véhicules (BOM, balayeuses + électriques)	1620	100	100	100
Acquisitions foncières	1860			
Etudes et honoraires	500	200	100	50
Schéma directeur vélo	30	530	530	530
Nouvelle déchetterie + ressourcerie	120	100	1 500	1000
RAR dépenses	1400			
Recettes (subventions)	2500	1300	2100	1600
GEMAPI	500	500	1 000	500
Construction du siège	0			
DETR / DSIL	0	418	500	500
Contrats Région / Département		500	600	600
RAR recettes	2 000 000			

Cette programmation, à laquelle s'ajoute une enveloppe de fonds de concours à destination des communes de 500 k€ / an, correspond à un effort d'investissement moyen sur la période de 5600 k€ / an, soit 3 fois l'effort moyen constaté sur la période 2019-2022 (1700 k€).

Cette programmation ancre ainsi la trajectoire financière projetée dans le cadre d'une ambition significativement plus élevée en termes d'effort d'investissement sur le territoire.

Dans ces conditions, la soutenabilité de cette trajectoire, définie ici comme l'atteinte d'une CAF nette minimale de 7% des recettes et une capacité de désendettement inférieure à 7 ans, est conditionnée à une hausse supplémentaire de l'épargne dégagée de près de 160 k€ à l'horizon 2027.

Ce besoin de marges de manœuvre supplémentaires est pris en compte dès cette année avec l'augmentation du produit de la taxe GEMAPI.

En synthèse :

- La projection indique une stabilisation de l'épargne sur la période d'ici à la fin du mandat, soit la confirmation du renversement de l'effet ciseaux structurel historique.
- Néanmoins, l'effort d'investissement projeté par la Communauté de communes nécessite la mobilisation de moyens financiers importants, notamment un recours à l'emprunt suscitant une hausse importante de l'annuité par rapport à la situation actuelle (très faible endettement).
- Dans ce cadre, la soutenabilité de la trajectoire financière et du financement de cet effort d'investissement, permise en premier lieu par la bonne stabilisation des marges de manœuvre (épargne de gestion), doit pouvoir être confortée par la réalisation d'économies de gestion supplémentaires, susceptibles de préserver les ratios financiers de la Communauté d'ici à la fin de la période et par l'augmentation de certains produits fiscaux (taxe GEMAPI en particulier).
- L'approfondissement des réflexions autour du financement des politiques publiques et du pacte financier et fiscal devrait permettre de contribuer à parvenir à cet équilibre.

A. FOCUS SUR LES RESSOURCES HUMAINES

La Communauté de communes compte, au 1^{er} janvier 2025, **44** agents titulaires, **13** agents contractuels : 5 CDI et 4 CDD affectés à la collecte des déchets, 1 CDI affecté à la compétence GEMAPI, 2 agents affectés à des missions polyvalentes aux services techniques et 1 animatrice pour l'espace France Services.

Soit un total de 57 agents au 1^{er} mars 2025.

Tous les agents travaillent à temps complet, sur la base de 36 heures par semaine, réparties sur 4, 4,5 ou 5 jours, avec des jours ARTT dès lors que le temps de travail dépasse les 1607 heures annuelles réglementaires.

Deux agents bénéficient d'un temps partiel à 80 %, après accord de l'autorité territoriale et un agent bénéficie d'un temps partiel thérapeutique à 50 % sur recommandation de son médecin.

Astreintes : aucun agent n'est placé sous le régime de l'astreinte.

Indemnité de permanence : le DGS, le responsable informatique, le référent des services techniques ainsi que le référent du service de collecte se sont vu attribuer cette indemnité qui les oblige à intervenir sur site en cas d'urgence.

Avantages en nature : aucun agent de la collectivité ne bénéficie d'avantages en nature (véhicule ou logement de fonction).

Le référent des services techniques et le référent du service de collecte se voient attribuer un véhicule de service. Les services administratifs disposent de deux véhicules de service qui ne font pas l'objet d'une affectation individuelle. Les services techniques disposent de trois véhicules de service (pour l'entretien des véhicules, le technicien rivières et l'ambassadeur du tri).

Estimation des charges de personnel pour 2025 : 2 860 365 €

Dont

Rémunérations agents titulaires : 1 112 070 €

Rémunérations agents contractuels : 353 455 €

Primes et indemnités : 529 190 €

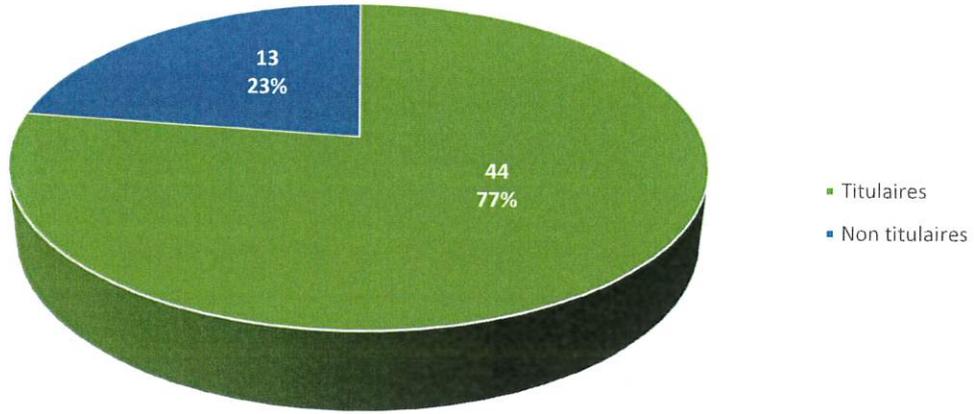
Action sociale : 49 265 €

Cotisations et charges : 750 260 €

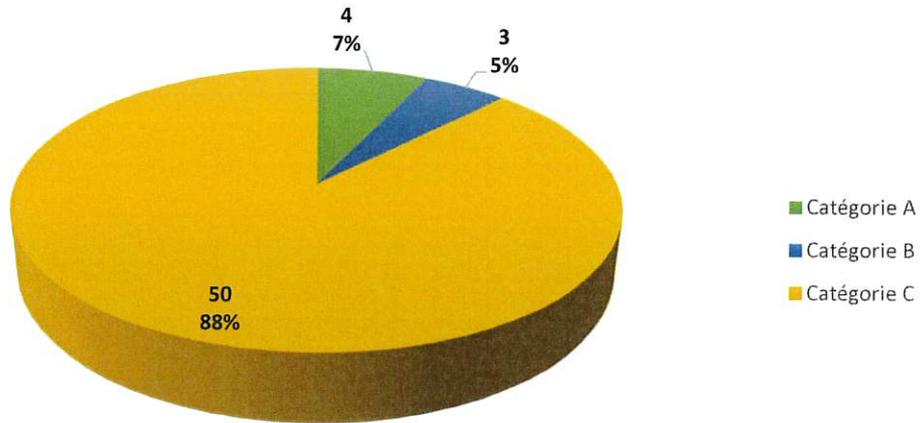
Evolution probable des charges de personnel 2025-2028 à effectif constant

2025	2026	2027	2028
2 860 365 €	2 931 874 €	3 005 171 €	3 080 300 €

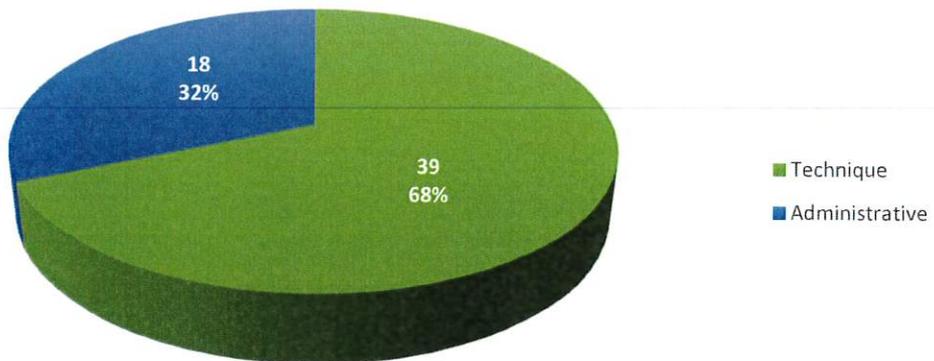
CLASSIFICATION DES EFFECTIFS



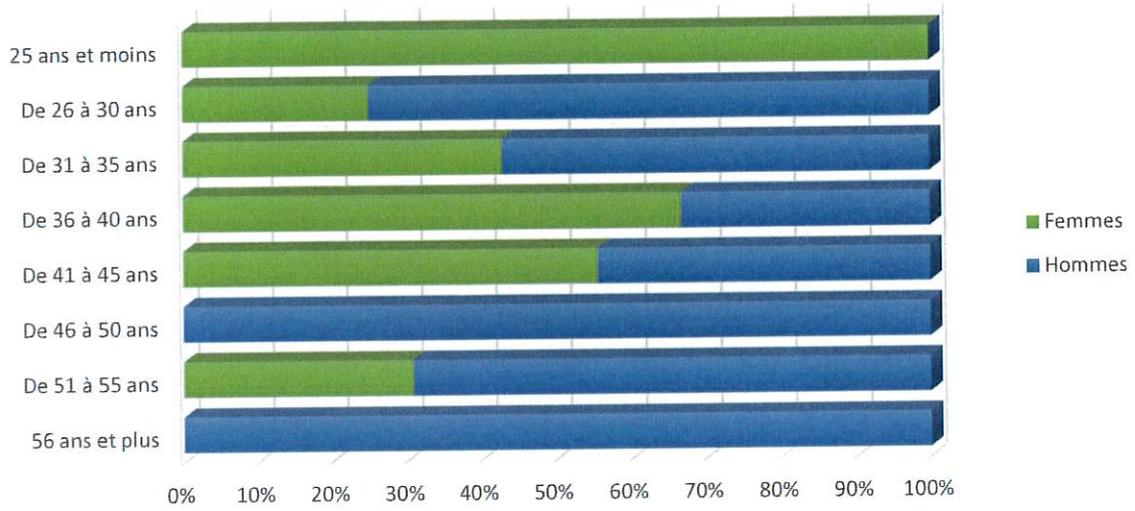
RÉPARTITION PAR CATÉGORIE



RÉPARTITION PAR FILIÈRE



Pyramide des âges 2025



LES BUDGETS 2025

RESULTATS DE CLOTURE DES BUDGETS 2024

Les comptes financiers uniques 2024 font apparaître les résultats de clôture suivants :

Budget principal

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	13 322 733,25 €	Dépenses	6 892 241,79 €
Recettes	14 297 679,44 €	Recettes	7 587 964,71 €
Résultat reporté	1 000 000 €	Résultat reporté	609 920 €
Solde d'exécution	+ 1 974 946,19 €	Solde d'exécution	+ 1 305 643,82 €

Restes à réaliser dépenses : **1 148 500 €**

Budget annexe assainissement

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Dépenses	2 669 656,04 €	Dépenses	2 514 534,35 €
Recettes	2 984 257,49 €	Recettes	2 097 876,96 €
Résultat reporté	91 593,00 €	Résultat reporté	1 990 114,66 €
Solde d'exécution	+ 406 194,45 €	Solde d'exécution	+ 1 573 457,27 €

Restes à réaliser dépenses : **1 218 400 €**

Budget annexe ZAE La Garrigue du Rameyron II

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	1 350 656,69 €	Dépenses	1 350 414,03 €
Recettes	1 350 414,03 €	Recettes	44 559,23 €
Résultat reporté	- 2 761,78 €	Résultat reporté	1 255 440,77 €
Solde d'exécution	- 3 004,44 €	Solde d'exécution	- 50 414,03 €

Budget annexe ZAE Fernand Gonnet

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	821 769,79 €	Dépenses	789 768,44 €
Recettes	791 898,44 €	Recettes	1 420 000,00 €
Résultat reporté	0 €	Résultat reporté	0 €
Solde d'exécution	- 29 871,35 €	Solde d'exécution	630 231,56 €

LE BUDGET PRINCIPAL 2025

LA FISCALITE

Les bases d'imposition 2025 n'ont pas encore été transmises par la DGFIP.

Les données ci-dessous sont donc données à titre indicatif dans l'attente des états fiscaux 1259 FPU et TEOM, sans augmentation des taux par rapport aux années précédentes.

Taux	2023	2024	2025
Cotisation foncière des entreprises	31,01 %	31,01 %	31,01 %
Taxe d'habitation	<i>La taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée en 2022 et remplacée par le reversement, par l'Etat, d'une fraction du produit de la TVA</i>		
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	/	8,16 %	8,16 %
Taxe sur le foncier bâti	1,5 %	1,5 %	1,5 %
Taxe sur le foncier non bâti	2,59 %	2,59 %	2,59 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	10 %	10 %	10 %

Produits fiscaux attendus pour 2025

Fiscalité des ménages	Taxe foncière sur les propriétés bâties	415 000 €
	Taxe foncière sur les propriétés non bâties + taxe additionnelle	39 000 €
	Fraction TVA (remplace la taxe d'habitation sur les résidences principales)	3 000 000 €
	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	237 000 €
	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2 830 000 €
Fiscalité des entreprises	CFE	1 830 000 €
	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) <i>(supprimée partiellement par la loi de finances 2023 et compensée par un reversement d'une fraction de la TVA)</i>	100 000 €
	Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	33 000 €
	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	263 000 €
	Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	176 000 €
Autres produits fiscaux	Taxe GEMAPI	800 000 €
	Taxe de séjour	160 000 €
TOTAL		9 883 000 €

LE BUDGET PRINCIPAL 2025

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Rappel BP 2024 voté	BP 2025 proposé
Excédent reporté (002)	1 000 000,00 €	1 400 000,00 €
Remboursement du personnel (13)	15 000,00 €	20 000,00 €
Produits des services hors personnel mis à disposition (70)	52 400,00 €	50 000,00 €
Personnel mis à disposition du service assainissement (70)	320 000,00 €	320 000,00 €
Impôts et taxes (73-731)	9 544 368,00€	9 883 000,00 €
Dotations et subventions (74)	1 722 949,00 €	1 715 000,00 €
Produits divers de gestion courante (75)	237 449,00 €	300 000,00 €
Reprise sur provisions (78)	300,00 €	300,00 €
Subventions transférées (042)	182 499,00 €	111 700,00 €
Total des recettes de fonctionnement	13 075 000,00 €	13 800 000,00 €

LE BUDGET PRINCIPAL 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

La principale dépense de fonctionnement concerne les **attributions de compensation** versées aux communes qui représentent 34,5 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ces attributions de compensation vont s'élever cette année à **4 728 138 €**, identiques à celles de 2024.

Viennent ensuite les charges du **service de collecte, et de valorisation des déchets ménagers**, qui augmentent chaque année en raison notamment de la TGAP, des coûts des marchés de traitement et de valorisation des déchets. Elles ont été estimées à **3 591 000 €** pour 2025, hors amortissements.

Les dépenses de personnel sont quant à elles estimées à un peu plus de **2 860 000 €** (voir tableau page suivante). Elles sont en augmentation de 5,4 % par rapport à 2024, en raison de la hausse de la cotisation de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (+ 60 000 €), ainsi que de la **provision** liée au recrutement d'un nouveau DGS.

Néanmoins, le ratio des charges de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement (20,8 %) reste inférieur à la moyenne nationale (38,4%) des EPCI à fiscalité professionnelle unique.

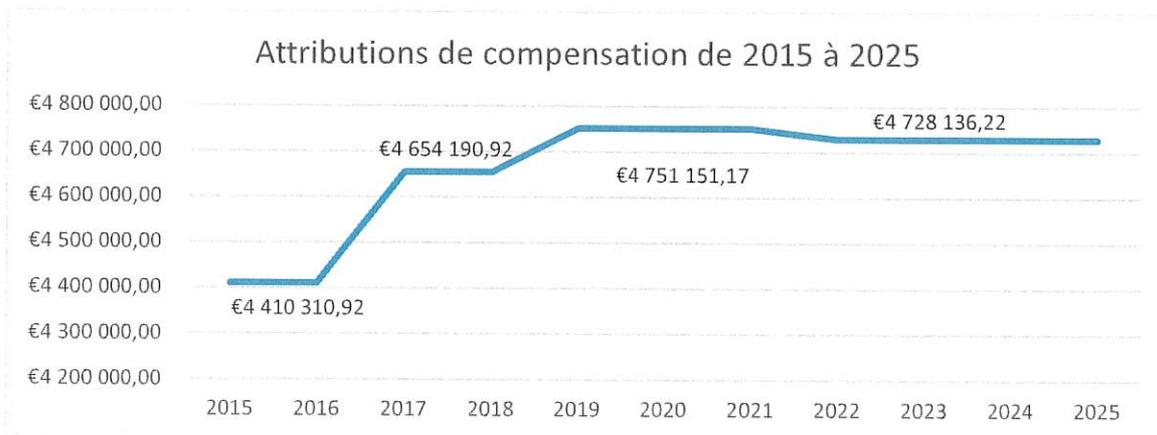
Les autres charges de gestion courante sont impactées par les participations aux divers organismes : Vaucluse Provence Attractivité (18 400 €), Initiative Seuil de Provence (17 400 €), Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon (41 000 €), Naturoptère (70 000 €), Mission locale (24 800 €), Prévigrêre (8050 €), ainsi que divers partenariats : SAFER (4200 €), AURAV (20 000 €), CEDER (7500 €), CCI de Vaucluse (4200 €). Les participations versées aux syndicats de rivières sont en hausse de 15 %.

Après des échanges récents avec Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale, il a été proposé de réactiver le fonds d'aide aux commerces, créé en 2020 en pleine crise du Covid. Une enveloppe de 75 000 € va lui être allouée cette année.

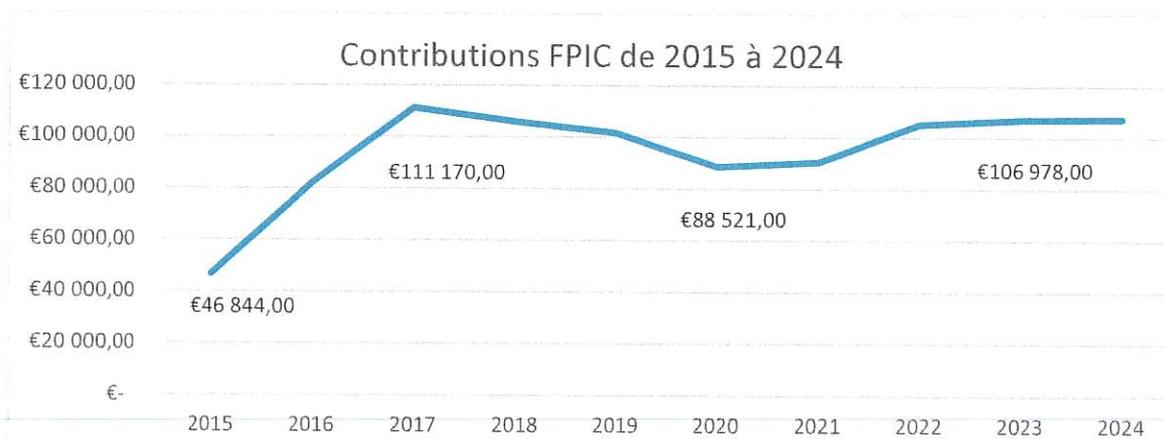
Enfin, les dotations aux amortissements, calculées au *prorata temporis*, poursuivent leur progression : 1 800 000 € provisionnés cette année contre 1 365 000 € en 2024.

	Rappel BP 2024 voté	BP 2025 proposé
Charges à caractère général (011)	3 072 820,00 €	3 347 000,00 €
Charges de personnel (012)	2 730 980,00 €	2 860 000,00 €
Autres charges de gestion courante (65)	635 420,00 €	670 000,00 €
Attributions de compensation (014)	4 728 140,00 €	4 728 000,00 €
FPIC et autres reversements de fiscalité (014)	195 170,00 €	169 000,00 €
Charges financières (66)	184 900,00 €	222 000,00 €
Charges exceptionnelles (67)	0,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements et provisions (68)	3 900,00 €	4 000,00 €
Dotations aux amortissements hors charges COVID (042)	1 450 000,00 €	1 800 000,00 €
Charges COVID-19 (042-68128)	73 670,00 €	0,00 €
Virement section d'investissement (023)	0,00 €	0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	13 075 000,00 €	13 800 000,00 €

Evolution des attributions de compensation versées aux communes entre 2015 et 2025



Evolution des contributions versées au titre du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) entre 2015 et 2024



LA TEOM ET LE COUT DU SERVICE DES DECHETS

Coût prévisionnel du service de collecte et d'élimination des déchets ménagers :

Dépenses	2025	Recettes	2025
Marchés de prestations de service (traitement, tri et valorisation)	1 854 000 €	Produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2 830 000 €
Lavage des colonnes	26 000 €	Soutiens financiers tri sélectif	300 000 €
Location véhicules collecte	71 000 €		
Carburant	168 000 €		
Charges diverses (Entretien et maintenance véhicules et engins, vêtements de travail, communication, spectacle concours écoles)	290 000 €		
Charges de personnel	1 182 000 €		
Amortissements	385 000 €		
Total	3 976 000 €	Total	3 130 000 €

Même si l'on ne prenait pas en compte les amortissements (qui constituent en contrepartie une recette d'investissement permettant de renouveler les équipements), le produit de la TEOM et des soutiens financiers ne permet plus de couvrir les dépenses du service et le déficit se creuse chaque année davantage.

Il faudrait à minima porter le taux de TEOM à 12 % pour parvenir à l'équilibre, hors amortissement.

LA GEMAPI ET SON MODE DE FINANCEMENT

L'exercice de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » devient une charge financière de plus en plus lourde pour la Communauté de communes qui, depuis l'année 2023, s'est substituée au Syndicat mixte du Rieu Foyro en cours de dissolution.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des charges de fonctionnement liées à la GEMAPI, hors travaux et acquisitions foncières.

Dépenses	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Prévisions BP 2025
Entretien de réseaux	58 440 €	86 696 €	200 000 €
Charges de personnel	57 577 €	74 438 €	80 000 €
Location matériel roulant	39 876 €	55 063 €	53 400 €
Honoraires	3 012 €	7 282 €	5 500 €
Carburant	2 287 €	19 336 €	20 000 €
Charges diverses	8 412 €	32 737 €	36 870 €
Participations syndicats de rivières	303 495 €	304 975 €	352 090 €
Intérêts d'emprunt	0 €	72 378 €	79 416 €
Total	473 099 €	652 905 €	827 276 €

ENDETTEMENT ET STRUCTURE DE LA DETTE

Pour le **budget principal**, l'encours de dette s'élevait à **7 013 820 €** au 31 décembre 2024 (soit **343 € par habitant**). Un emprunt de 2 millions d'€ a été contracté en 2023 mais inscrit en 2024 et un autre emprunt de 2 millions d'€ a été contracté en 2024 pour la construction du nouveau siège de la Communauté de communes.

L'encours de la dette s'élèvera à **6 563 787 €** au 31 décembre 2025.

La moyenne d'encours de la dette des EPCI à fiscalité professionnelle unique est de 718 € par habitant en 2023.

Pour ce qui concerne le **budget annexe assainissement**, l'encours de la dette s'élevait à **3 405 508 €** au 31 décembre 2025. Il s'élèvera à **2 761 718 €** au 31 décembre 2025.

Pour rappel, l'encours de la dette de ce budget s'élevait à 8 970 436 € en 2013, trois ans après le transfert de la compétence à la Communauté de communes.

Enfin, le **budget annexe de la ZAE La Garrigue du Rameyron II** a recouru à l'emprunt à hauteur de 1 300 000 € en 2023 et le **budget annexe de la ZAE Fernand Gonnet** a recouru à l'emprunt à hauteur de 1 420 000 € en 2024.

Il s'agit de prêts-relais qui seront remboursés une fois que toutes les parcelles auront été vendues.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement proviennent pour l'essentiel du produit des emprunts, de l'excédent de fonctionnement capitalisé (épargne brute), des subventions reçues, des dotations aux amortissements et du FCTVA.

	BP 2024	BP 2025
Excédent antérieur reporté (001)	609 921 €	1 305 644 €
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	475 398 €	574 946 €
FCTVA (10222)	755 151 €	804 860 €
Taxe d'aménagement (10226)	0 €	10 000 €
Subventions d'investissement (13)	135 865 €	684 550 €
Dotations aux amortissements (040)	1 523 665 €	1 800 000 €
Produit des emprunts (16)	5 000 000 €	5 000 000 €
Opérations patrimoniales (041)	36 731 €	80 000 €
Restes à réaliser 2023	2 000 000 €	0 €
Total des recettes d'investissement	10 536 731 €	10 260 000 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2024	BP 2025
Amortissement des subventions d'investissement (040)	182 499 €	112 283 €
FCTVA indus (10)	4 626 €	4 626 €
Remboursement du capital de la dette (16)	367 274 €	452 180 €
Frais d'études, logiciels (20)	630 000 €	470 700 €
Subventions versées (dont fonds de concours) (204)	847 000 €	719 100 €
Immobilisations corporelles (21)	7 102 901 €	3 881 611 €
Immobilisations en cours (23)	1 288 700 €	3 391 000 €
Participations et créances (26)	77 000 €	0 €
Opérations patrimoniales (041)	36 731 €	80 000 €
Restes à réaliser 2023	1 400 500 €	1 148 500 €
Total des recettes d'investissement	10 500 000,00	10 260 000 €

Principaux investissements prévus en 2025

Nature des investissements	Coûts estimés	Nature des investissements	Coûts estimés
Travaux GEMAPI (bassins et confortement berges)	1 762 610 €	Travaux point info tourisme Uchaux	120 000 €
Acquisitions parcelles pour bassins	655 200 €	Achat nouveaux véhicules	150 000 €
Travaux nouveau siège	2 250 000 €	Honoraires	75 000 €
Fourniture colonnes et génie civil	1 400 000 €	Etudes	395 000 €
Achat mobilier	100 000 €	Travaux de voirie	250 000 €
Signalétique (tourisme, ZAE)	163 000 €	Eclairage solaire ZAE	173 000 €

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2025

RECETTES D'EXPLOITATION

Comme tous les services publics industriels et commerciaux (SPIC), le service public d'assainissement doit s'équilibrer avec ses propres ressources, les redevances votées devant constituer la contrepartie réelle des prestations fournies ou des travaux réalisés.

Pour 2025, la redevance d'assainissement a été votée par le conseil le 5 décembre 2024, afin d'entrer en application dès les premières factures du 1^{er} semestre. Elle reste identique pour toutes les communes, à savoir :

Part fixe (abonnement)	Part variable (consommation)
47,00 € HT / an	2,48 € HT / m ³

Soit une facture de 245,40 € HT pour une consommation moyenne de 80 m³ par an.

Parmi les autres recettes figurent la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), les frais de branchement, les recettes du SPANC.

A noter que la prime pour épuration de l'Agence de l'eau a été supprimée à partir de 2025.

Recettes d'exploitation par chapitre	
Excédent antérieur reporté :	120 000 €
Amortissement des subventions d'investissement :	245 000 €
Redevances et taxes	
- Redevance assainissement collectif :	1 800 000 €
- Redevance assainissement non collectif :	15 000 €
- Effluents non domestiques :	230 000 €
- Participation pour financement assainissement collectif (PFAC) :	350 000 €
- Branchements	40 000 €
Aides financières	
- Prime pour épuration Agence de l'eau :	0 €
Total des recettes d'exploitation :	2 800 000 €

DEPENSES D'EXPLOITATION

Parmi les charges de fonctionnement courant, la principale dépense concerne les marchés de prestation de service pour l'entretien des réseaux et des stations d'épuration, et pour les contrôles des installations d'assainissement non collectif.

- Les prestations pour l'entretien des réseaux et des STEP, le transport et la valorisation des boues d'épuration, les contrôles d'autosurveillance des stations d'épuration et les diagnostics permanents ont été estimés à **900 000 €**.
- Les **contrôles des installations d'assainissement non collectif ont été évalués à 40 000 €**.
- Une enveloppe de **40 000 €** a été reconduite pour les aides à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif non conformes.
- Les honoraires, pour **20 000 €**, correspondent à des provisions en lien avec des contentieux en cours ou potentiels et les frais d'actes et de géomètres.

En ce qui concerne les charges de personnel, les agents affectés au service de l'assainissement ont été réintégrés dans le budget principal. Une participation financière du SPIC est néanmoins prise en compte, à hauteur de **320 000 €**.

Les dotations aux amortissements sont, cette année, prévues à hauteur de **1 222 000 €**.

Les intérêts d'emprunt sont en baisse, suivant la courbe de désendettement de ce budget.

Dépenses d'exploitation par chapitre	
Charges de fonctionnement courant (011) :	1 099 000 €
Charges de personnel (mis à disposition) (012) :	320 000 €
Autres charges de gestion courante (65) :	40 000 €
Charges financières (66) :	113 000 €
Charges exceptionnelles et diverses (67) :	6 000 €
Dépenses imprévues (022) :	0 €
Virement section d'investissement (023) :	0 €
Dotations aux amortissements (042) :	1 222 000 €
Dotation aux amortissements et provisions (68) :	0 €
Total des recettes d'exploitation :	2 800 000 €

ENDETTEMENT ET STRUCTURE DE LA DETTE

Comme indiqué plus haut, l'encours de la dette s'élevait à **3 405 508 €** au 31 décembre 2024. Il atteindra **2 761 718 €** au 31 décembre 2025. L'emprunt prévu au budget 2025 commencera à être amorti en 2026.

Il est important de souligner que, l'année dernière, le produit de la redevance d'assainissement (1 892 000 €) avait largement couvert l'annuité de la dette en capital et en intérêts (814 928 €).

On devrait cette année encore se retrouver en situation d'excédent pour plus de 1 M€, avec une recette de la redevance estimée à 1 800 000 € et une annuité d'emprunt de 756 720 €.

Pour le budget assainissement, tous les emprunts souscrits l'ont été à taux fixes, sauf pour un emprunt dont les intérêts sont à taux révisable, indexé sur le LEP.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement proviennent pour l'essentiel de l'excédent capitalisé, des reports de l'exercice antérieur, des subventions et des amortissements.

Recettes d'investissement par chapitre	
Excédent antérieur reporté (001) :	1 573 000 €
Excédent capitalisé (1068) :	286 000 €
Virement section d'exploitation (021) :	0 €
FCTVA (10222) :	334 000 €
Subventions (13) :	250 000 €
Emprunt (16) :	470 000 €
Amortissements (040) :	1 222 000 €
Opérations patrimoniales (041)	65 000 €
Total recettes d'investissement :	4 200 000 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement pour 2025 se concentrent sur les travaux jugés prioritaires, au regard des conclusions du schéma directeur d'assainissement approuvé fin 2022.

Ajoutés aux RAR de 2024 (1 218 400 €), les travaux prévus cette année s'élèvent à 1 681 600 €.

Soit un total de près de **2,9 millions d'euros** auxquels s'ajoutent les études en cours.

Dépenses d'investissement par chapitre	
Amortissement des subventions d'investissement :	245 000 €
Remboursement du capital de la dette :	644 000 €
Etudes et honoraires :	133 000 €
Acquisitions foncières :	213 000 €
Opérations patrimoniales	65 000 €
Programme de travaux 2024 :	1 681 600 €
Total des dépenses d'investissement :	2 981 600 €
Restes à réaliser 2023 :	1 218 400 €
Total dépenses avec RAR :	4 200 000 €

Principaux travaux d'investissement prévus en 2025 (hors restes à réaliser)

Nature des investissements	Coûts estimés	Nature des investissements	Coûts estimés
Réseau Camaret (ch. Du Blanchissage) :	450 000 €	Réseau Sainte-Cécile (raccordement futures caserne et gendarmerie) :	190 000 €
Réseau Piolenc (dévoiement réseau PR Grenouillet et ch. Autignac) :	480 000 €	STEP Piolenc :	50 000 €
Réseau Sérignan (Aval rue des magasins) :	100 000 €	STEP Camaret :	70 000 €
Travaux STEP	181 600 €	Travaux réseaux	160 000 €
TOTAL		1 681 600 €	

LES BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITE

Budget annexe ZAE La Garrigue du Rameyron II

Les prévisions budgétaires de ce budget concernent cette année la fin des travaux de viabilisation et la vente des parcelles.

Un prêt relais a été souscrit pour les financer.

Les données de ce budget sont en cours de vérification par le Trésor public, notamment pour tout ce qui relève des opérations de stock. Il peut donc encore être modifié dans les tout prochains jours.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit antérieur reporté : 3 004 €	Variation des encours de production : 1 468 764 €	Déficit reporté : 50 414 €	Opérations d'ordre : 2 819 178 €
Travaux et études : 73 700 €		Variation des encours de production : 1 468 764 €	
Reversement BP : 367 638 €	Opérations d'ordre : 44 650 €		
Charges financières : 44 650 €	Produits divers : 1 839 406 €		
Opérations d'ordre : 2 819 178 €			
Frais accessoires : 44 650 €		Remboursement emprunt : 1 300 000 €	
Total : 3 352 820 €	Total : 3 352 820 €	Total : 2 819 178 €	Total : 2 819 178 €

Budget annexe ZAE Fernand Gonnet

Les prévisions budgétaires de ce budget concernent cette année uniquement les travaux de viabilisation.

Un prêt relais a été souscrit pour les financer.

Le produit des ventes des parcelles n'interviendra qu'à compter de 2026.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit antérieur reporté : 29 800 €	Variation des encours de production : 650 000 €	Variation des encours de production : 650 000 €	Excédent antérieur reporté : 630 300 €
Acquisitions foncières : 0 €			
Maîtrise d'œuvre et travaux : 578 000 €	Opérations d'ordre : 56 000 €		Variation des encours de production : 15 700 €
Charges financières : 57 200 €	Produits divers : 15 000 €		Emprunt : 4 000 €
Opérations d'ordre : 56 000 €			
Total : 721 000 €	Total : 721 000 €	Total : 650 000 €	Total : 650 000 €

Budget annexe ZAE Jonquier et Morelles III

Du fait de l'abandon du projet de relocalisation du Cabanon, la procédure d'aménagement de cette zone va reprendre à son stade initial, avec mise en compatibilité du PLU de Camaret et dépôt ultérieur du permis d'aménager.

Les prévisions budgétaires de ce budget concernent les acquisitions foncières et les travaux de viabilisation. Un prêt relais sera souscrit pour les financer.

Les dépenses et recettes réelles de ce budget ne devraient pas être effectives avant début 2026.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit antérieur reporté : 0 €	Variation des encours de production : 2 000 000 €	Variation des encours de production : 2 000 000 €	Excédent antérieur reporté : 0 €
Acquisitions foncières : 1 650 000 €			
Maîtrise d'œuvre et travaux : 330 000 €	Opérations d'ordre : 20 000 €		Emprunt : 2 000 000 €
Charges financières : 20 000 €	Produits divers : 0 €		
Opérations d'ordre : 20 000 €			
Total : 2 020 000 €	Total : 2 020 000 €	Total : 2 000 000 €	Total : 2 000 000 €

Annexe 1

Synthèse de l'impact de la transition écologique sur le budget

L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte financier unique (CFU) afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe du CFU permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national. La présente annexe vient présenter l'impact environnemental des projets de la Communauté de communes pour 2025.

A- Dépenses d'investissement

1/ Atténuation du changement climatique :

Point info tourisme à Uchaux comportant un espace dédié au vélo : équipement visant la décarbonation des déplacements et le développement du cyclotourisme.

Installation de candélabres solaires dans les zones d'activité en remplacement des candélabres énergivores, afin de réduire les coûts de l'énergie (- 20 000 € en dépenses de fonctionnement) ; opération bénéficiant du Fonds vert 2023 (129 551 € sur un total de à 320 000 € HT). Ces remplacements ont commencé en 2024 et se finiront en 2025.

Installation de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments intercommunaux : toiture du bâtiment des services techniques et sur les terrains adjacents aux stations d'épuration.

Projet de centrale photovoltaïque au bassin des Bondes (Lagarde-Paréol) : cette centrale, dont la réalisation sera portée sous la forme d'une société de projet réunissant la Communauté de communes, la Commune de Lagarde-Paréol et un opérateur privé, devrait permettre une production de 5 MgW.

2 / Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels :

Création de plusieurs bassins de rétention dans le cadre de la compétence GEMAPI à Piolenc, Sérignan-du-Comtat et Uchaux. Coût prévisionnel : 4 M€.

3 / Gestion des ressources en eau :

Construction d'une nouvelle station d'épuration à Camaret-sur-Aygues qui permettra la valorisation énergétique des boues et la réutilisation des eaux usées traitées. Cet ouvrage sera livré à horizon 2026-2027, cet ouvrage est estimé à 15,7 M€.

4 / Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques :

Déchetterie nouvelle génération avec pôle de réemploi en faveur de l'économie circulaire, de l'amélioration du tri et de la réduction des déchets (livraison prévue à horizon 2026-2027).

Participation à la Société publique locale Tri Rhodanien qui va construire un centre de tri pour les EMR à Vedène.

Acquisition conteneurs biodéchets et poursuite du **déploiement des PAV.**

5/ Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes :

Création d'un Espace naturel sensible (ENS) à l'Etang de Ruth, Sérignan-du-Comtat.